



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 11 octobre 2011

Présidence: Nicolas Walter

Ouverture: 20h00

Appel: 49 membres présents, 6 membres excusés

Excusés
Michel Ansermoz
Laurent Gemelli
Joëlle Gentile
Blaise Iselé
Richard Lecoultré
Dominique Vanthier / non assermenté

Le quorum est atteint: 89%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 13 septembre 2011.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité – Communiqué No 2.
4. Dépôt du préavis:

*11 – Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs EC et EU des conduites d'eau potable et de gaz sous la ruelle des Halles.

Nomination de la commission ad hoc pour le traitement du préavis
5. Préavis municipal N° 1 – «Dépenses imprévisibles et exceptionnelles; comptes d'attente pour frais d'étude; placement de capitaux; autorisations générales» – Rapport de la Cofin.
6. Préavis municipal N° 3 – «Acquisition et aliénation d'immeubles; acquisition et participation dans des sociétés commerciales; autorisations générales» – Rapport de la Cofin.
7. Préavis municipal N° 4 – «Autorisation générale de plaider» – Rapport de la Cofin.
8. Préavis municipal N° 5 – Adoption du «Plan partiel d'affectation le Rosey – Carnal Hall» – Rapport de la CPU.
9. Préavis municipal N° 6 – «Demande de crédits complémentaires au budget 2011» – Rapport de la Cofin.
10. Préavis municipal N° 7 – «Acquisition de la Cure de Rolle» – Rapport de la commission ad hoc.
11. Préavis municipal N° 8 – «Demande de crédits complémentaires pour le remplacement des



Conseil Communal de Rolle

collecteurs EC et EU ainsi que les conduites d'eau potable et de gaz entre la place de la Harpe et le lac» – Rapport de la commission ad hoc.

12. Préavis municipal N° 10 – «Règles communales spéciales sur les conditions d'occupation des logements subventionnés construits ou rénovés avec l'aide à la pierre dégressive et des logements à loyer modérés construits ou rénovés avec l'aide à la pierre linéaire» – Rapport de la commission ad hoc.
13. Interpellation de Mme M. Choulât-Pugnale.
14. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance, le Président procède à l'assermentation de M. Christian Hay.

1. Procès-verbal de la séance du 13 septembre 2011

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

2. Communications du Président

Le Président procède à la lecture d'un courrier émis par des citoyens rollois, une quinzaine de familles, qui se plaignent des chiens non tenus en laisse sur la plage, les quais, les parcs publics, les bacs à sable et qui représentent un danger potentiel pour les enfants. Ce courrier est remis à la municipale de la police pour étude. Il poursuit en remerciant les organisateurs de la manifestation « Les jardins de Rolle » et le concours des apprentis romands.

3. Communications de la Municipalité

Le Syndic annonce que les commissions consultatives de naturalisation et suisses-étrangers doivent encore être nommées, sachant que plus de candidatures que de places dans les commissions ont été reçues. Une mise au point quant au choix définitif des candidats est encore à effectuer par le Président du Conseil et les chefs de groupes.

M. Echenard informe qu'un dossier des CFF pour des parois antibruit est à l'enquête et que les quais de la gare de Rolle vont être élargis et rehaussés d'ici à 2015. Deux bureaux d'infrastructures différents seront en charge de ces deux opérations. Au vu de ces informations, la Municipalité a décidé de faire opposition à la pose des parois antibruit dans le secteur de la gare car il n'est pas opportun de réaliser ces travaux alors que peu de temps ensuite il faudra entreprendre de nouveaux travaux pour les quais. L'opposition porte également sur l'aspect esthétique.

En ce qui concerne les vélos électriques, la Municipalité a mis en place une subvention pour leur achat destiné à un usage personnel; le montant est de Fr. 300.- pour un vélo neuf et de 10%, maximum Fr. 300.- pour un vélo d'occasion. Cette subvention est accordée, par un effet rétroactif, depuis le 1^{er} septembre 2011.

Mme Tecon souligne qu'un nouveau passage pour piétons à proximité du chantier de la Grand'Rue 19 vient d'être peint, ceci pour des raisons de sécurité. Suite au cambriolage d'une bijouterie de la Grand'Rue du matin précédent, les voleurs ont été arrêtés et les bijoux récupérés.



Conseil Communal de Rolle

4. Dépôt du préavis**11 – Demande de crédit pour le remplacement des collecteurs EC et EU des conduites d'eau potable et de gaz sous la ruelle des Halles.**

La commission se compose comme suit: M. François Monod, président; M. Patrick Bréchon, rapporteur; Mmes Joëlle Gentile, Valérie Schlup Mantzouranis, Diana Rea; MM. Michel Ansermoz, José Manuel Dos Santos, membres.

La commission est adoptée à l'unanimité.

5. Préavis municipal N° 1 – «Dépenses imprévisibles et exceptionnelles; comptes d'attente pour frais d'étude; placement de capitaux; autorisations générales» – Rapport de la Cofin.

M. Peter, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. Le président ouvre alors la discussion sur le fond. M. Roland aimerait savoir ce que signifie «de solides garanties financières». Le Syndic explique que les solides garanties financières se rapportent à des établissements bancaires tels que l'UBS et la BCV ainsi que Postfinance qui, pour des prêts en francs suisses, ne représentent aucun danger. M. Peter relit le point 3 des conclusions du rapport et ceci clôt la discussion. Le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 1 de la Municipalité du 12 juillet 2011,
- Entendu le rapport de la Cofin chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'accorder à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- par cas au maximum;
2. D'autoriser la Municipalité à ouvrir des comptes d'attente pour la comptabilisation de certains frais d'études qui ne pouvaient être prévus au budget de fonctionnement, ceci jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.- au maximum par cas;
3. D'accorder à la Municipalité une autorisation générale de placer les disponibilités de la Commune auprès d'établissements bancaires, de compagnies d'assurances, de collectivités publiques ou d'entreprises établies en Suisse et offrant de solides garanties financières.

Le **Préavis N° 1** est accepté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance le 11 octobre 2011



Conseil Communal de Rolle

6. Préavis municipal N° 3 – «Acquisition et aliénation d'immeubles; acquisition et participation dans des sociétés commerciales; autorisations générales» – Rapport de la Cofin.

M. Peter, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. Le président ouvre alors la discussion sur le fond. M. Hay intervient pour signaler que la commune n'est pas le pompier destiné à soutenir le sauvetage de sociétés commerciales; le soutien concerne la création de sociétés si leur viabilité est assurée, par exemple.

Le Syndic complète en disant que le texte du préavis est repris législature après législature, qu'il est à peu près identique pour chaque commune, et qu'il ne concerne effectivement pas le sauvetage de sociétés en faillite. La discussion est close et le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 3 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Cofin chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide d'accorder à la Municipalité

1. Une autorisation générale de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- au plus, par cas, charges éventuelles comprises;
2. Une autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 2'000'000.- au total;
3. Une autorisation générale de procéder à l'acquisition de participations dans des sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas et de CHF 50'000.- par année;
4. D'autoriser à cet effet la Municipalité à porter le coût de chaque acquisition d'immeubles et de participations respectivement au débit du poste de bilan 9123 – Terrains et bâtiments du patrimoine financier et du poste de bilan 9153 – Titres et papiers valeurs.

Ces autorisations sont valables pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2016. Elles viendront toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2016.

Le **Préavis N° 3** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 11 octobre 2011



Conseil Communal de Rolle

7. Préavis municipal N° 4 – «Autorisation générale de plaider» – Rapport de la Cofin.

M. Peter, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. Le président ouvre alors la discussion sur le fond. M. Roland veut savoir jusqu'où peut nous conduire cette autorisation, en cas de conflit par exemple. Le Syndic explique qu'elle permet d'aller de l'avant, comme par exemple pour Rivesrolle. Cette autorisation évite d'interrompre ou d'avoir des à-coups dans les plaidoiries ou le déroulement du travail des avocats. En cas d'indemnités à payer selon décision de justice, celles-ci passeront bien sûr devant le Conseil. Il est précisé par la présidente de la Cofin que la commission n'a pas voulu limiter le bon déroulement des affaires judiciaires en précisant un montant maximum. M. Hay rajoute que cette autorisation permet à la commune de verser, par exemple, de très fortes indemnités car elles sont entrées dans les comptes; si l'acceptation de ces indemnités devait préalablement être votée par le Conseil, cette décision serait sujet à référendum d'où problème inextricable pour savoir si la justice a raison ou si la population a raison. Ce n'est pas un hasard si un tel préavis se répète à chaque début de législature, en ces termes. La discussion est close et le vote qui s'ensuit montre que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 4 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Cofin chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'autoriser la Municipalité à plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, que la Commune de Rolle soit demanderesse (requérante) ou défenderesse (intimée).

Cette autorisation générale s'étend aux actions de plaider, recourir, transiger, compromettre ou passer expédient.

Cette autorisation est valable pour la durée de la législature, soit du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2016. Elle viendra toutefois à échéance 6 mois après la fin de la législature, soit au 31 décembre 2016.

Le **Préavis N° 4** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 11 octobre 2011

8. Préavis municipal N° 5 – Adoption du «Plan partiel d'affectation le Rosey – Carnal Hall» – Rapport de la CPU.

M. Bréchon, rapporteur de la CPU, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. Le président ouvre alors la discussion sur le fond et la referme aussitôt pour passer au vote dont le résultat est que le préavis est accepté à la majorité.



Conseil Communal de Rolle

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 5 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la CPU chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le «PPA Carnal Hall» comprenant le plan à l'échelle 1/1000 et le règlement soumis à l'enquête publique;
2. d'adopter la proposition de prise en compte de l'observation formulée par Pro Natura Vaud;
3. de prendre acte de la convention signée par le Rosey pour la prise en charge des frais d'aménagement du réseau de mobilité (secteurs «Rosey», «Ermitage» et «Jura»);
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes notariés nécessaires.

Le **Préavis N° 5** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 11 octobre 2011

9. Préavis municipal N° 6 – Demande de crédits complémentaires au budget 2011 – Rapport de la Cofin.

M. Peter, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. Le président ouvre alors la discussion sur le fond et Mme Schmutz, en tant que présidente de la Cofin, félicite la Municipalité pour avoir anticipé ces dépassements alors que la plupart des crédits demandés n'ont pas encore été dépensés; il est rare d'avoir à traiter de vrais crédits complémentaires. La discussion est refermée et l'on passe au vote dont le résultat est que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 6 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Cofin chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2011 à hauteur de CHF 230'231.-.

Le **Préavis N° 6** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 11 octobre 2011



Conseil Communal de Rolle

10. Préavis municipal N° 7 – «Acquisition de la Cure de Rolle» – Rapport de la commission ad hoc.

M. Bédert, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis, lecture agrémentée d'une diffusion de photos de la Cure. Le président ouvre alors la discussion sur le fond et Mme Safi veut obtenir l'assurance que le bâtiment servira à l'accueil des écoliers, abritera des associations, et ne sera pas destiné à la création de logements. M. Jaquet stipule que ce sera bien un centre d'accueil enfantine, que le nombre exact de places n'est pas encore déterminé mais qu'il devrait suffire à couvrir les besoins et qu'aucun logement social n'est prévu. L'utilisation de la Cure sera vraiment d'utilité publique. La discussion est refermée et l'on passe au vote dont le résultat est que le préavis est accepté à l'unanimité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 7 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- D'autoriser la Municipalité à acquérir la Cure de Rolle (parcelle 256) en vue d'y créer une activité d'intérêt public selon les conditions de l'acte de vente conditionnelle signé avec l'Etat de Vaud le 27 juin 2011;
- 2- D'autoriser la Municipalité à contracter un crédit de Fr. 1'100'000.- à cette fin auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses;
- 3- D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement sur une période de 25 ans.

Le **Préavis N° 7** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 11 octobre 2011

11. Préavis municipal N° 8 – «Demande de crédits complémentaires pour le remplacement des collecteurs EC et EU ainsi que les conduites d'eau potable et de gaz entre la place de la Harpe et le lac» – Rapport de la commission ad hoc.

M. Bréchon, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. Le président ouvre alors la discussion sur le fond et Mme Bermejo Dubois demande si une garantie quant au délai de fin des travaux a été exigée. M. Echenard confirme que cela a été le cas et qu'à fin mai les travaux devront être terminés, l'assurance en ayant été reçue. Si tel n'est pas le cas, les travaux interrompus en été reprendront en automne à la charge de l'entreprise. La discussion est refermée et l'on passe au vote dont le résultat est que le préavis est accepté à l'unanimité.



Conseil Communal de Rolle

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 8 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- D'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 1'200'000.- pour la réalisation des travaux de remplacement des collecteurs EC et EU ainsi que des conduites d'eau potable de gaz entre la place de la Harpe et le Lac;
- 2- D'autoriser la Municipalité à contracter un crédit de Fr. 1'200'000.- à cette fin, auprès de l'établissement bancaire qui aura offert les conditions financières les plus avantageuses, à imputer au compte No 4600.5040.2 «Remplacement collecteurs EC et EU – Place de la Harpe et le Lac» après déduction de la subvention liée au réseau d'eau potable;
- 3- D'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur une période de 15 ans.

Le **Préavis N° 8** est accepté à l'unanimité.

Ainsi délibéré en séance le 11 octobre 2011

12. Préavis municipal N° 10 – «Règles communales spéciales sur les conditions d'occupation des logements subventionnés construits ou rénovés avec l'aide à la pierre dégressive et des logements à loyer modérés construits ou rénovés avec l'aide à la pierre linéaire» – Rapport de la commission ad hoc.

Mme Bermejo Dubois, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport identiques à celles du préavis. Le président ouvre alors la discussion sur le fond et M. Paley constate que ce règlement n'a pas de sens et de cohésion, que certains articles s'annulent et il demande à quoi peut bien servir un règlement aussi faible. Par ailleurs, si c'est au marché libre, pourquoi ne peut-on pas avoir un règlement, et qu'en est-il des autres bâtiments que la commune possède? M. Jaquet rétorque ce règlement a été établi par des juristes, qu'il a passé par toutes les étapes des services cantonaux, et qu'il a même été reconstruit par le juriste cantonal. Le règlement original a donc entièrement été revu et visité. En ce qui concerne le règlement pour les appartements qui font partie du domaine public, c'est le règlement des baux à loyers qui s'applique. Il faut comprendre que le Canton fait la loi en matière de règlements sur la politique du logement et que la commune n'a pas de marge de manœuvre. Il précise que le bâtiment de la rue du Temple 2 en cours de rénovation n'est pas un bâtiment subventionné. Mme Byrne Garelli explique que des barèmes de loyers sont fournis par le service du logement de l'Etat de Vaud et qu'ils sont appliqués par la commune de Rolle. Divers critères sont pris en compte, tels les salaires, la qualité du bien loué, etc... Pour l'instant la fixation du montant des loyers n'est pas à l'ordre du jour. M. Hay, en tant qu'ancien membre de la Cofin, souligne que lorsque cette dernière a étudié le préavis de la rénovation du bâtiment de la rue du Temple 2, elle a constaté que les barèmes étaient déjà fixés et figurent dans ce préavis. Il confirme que l'on ne peut pas fixer les loyers comme on l'entend, sachant que l'Etat intervient pour



Conseil Communal de Rolle

empêcher les abus. Les loyers des bâtiments de la Commune sont soumis à ces règles étatisées et il n'est pas possible de poser un autre règlement par dessus ces règles. M. Bréchon confirme les propos de M. Hay à propos de la préfixation des loyers de la rue du Temple 2, déjà négociés avec les personnes qui conservent leur appartement et pour les appartements vacants, les loyers sont déjà connus. M. Schatzmann, en tant que président de la commission ad hoc ayant étudié ce préavis, confirme que tous les membres de la commission ont été déçus de la teneur de ce règlement et que la question s'est posée de savoir s'il valait vraiment la peine de l'adopter. Finalement décision a été prise de le faire au vu de la toute petite marge de manœuvre pouvant s'adapter aux 9 appartements encore au bénéfice d'une subvention. M. Jaquet complète en disant que le même règlement, avec les mêmes articles, se retrouvent dans de nombreuses villes, même plus grandes comme Morges, Vevey et d'autres. La discussion est refermée et l'on passe au vote dont le résultat est que le préavis est accepté à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 10 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

D'adopter les règles communales spéciales sur les conditions d'occupation des logements subventionnés construits ou rénovés avec l'aide à la pierre dégressive, et des logements à loyers modérés construits ou rénovés avec l'aide à la pierre linéaire.

Le **Préavis N° 10** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 11 octobre 2011

13. Interpellation de Mme M. Choulât-Pugnale.

Mme Choulât Pugnale prend la parole et signale qu'elle modifie son «interpellation» en «proposition individuelle». Elle explique que lors des élections communales elle s'est demandé comment faire pour que le taux de participation augmente (13 mars - 34% de votants, 3 avril - 37% de votants). L'abstentionnisme est un vrai problème, et trouver un moyen de motiver et de faire voter les citoyens est un vrai challenge pour cette assemblée. Elle propose donc la création d'une commission «vivre et voter à Rolle» et aimerait savoir si des conseillers motivés sont prêts à en faire partie. Elle suggère également de faire campagne avant chaque votation ou élection et d'organiser des séances d'information sur la manière de voter.

M. Hochstrasser stipule que l'UDC a ouvert une hotline pour les citoyens ne sachant pas comment faire pour voter et que d'autres partis pourraient faire de même.

M. Hay aime beaucoup cette proposition et pense qu'elle peut nous donner l'opportunité de réfléchir à d'autres schémas que nos schémas habituels. Il appelle la création d'une commission d'idéalistes de tous partis afin de réfléchir en commun à ce qui pourrait être fait et amélioré. Ce sujet est assez important pour qu'il soit pris au sérieux par chacun.



Conseil Communal de Rolle

Mme Rea propose de faire paraître un dessin humoristique dans l'Echo rollois car l'humour fonctionne mieux que les grandes théories.

M. Roland salue cette proposition mais son groupe étant restreint, il ne garantit pas qu'un membre vert libéral puisse participer à la future commission.

M. Charmillot rejoint l'idée de nommer une commission au niveau du conseil communal, commission composée de bonnes volontés prêtes à proposer des idées concrètes.

M. Paley ne pense pas pouvoir changer la société avec une commission mais aimerait pouvoir faire des propositions au Canton pour la simplification des bulletins de vote (photos, coches...).

Mme Schmutz trouve que l'idée est bonne et souligne que les changements se font lentement mais qu'ils peuvent arriver. Elle déplore qu'il n'y ait pas de cours sur la façon de voter dans les écoles.

Mme Guisan pense que le problème de fond est le désir des citoyens de s'intéresser à la chose publique, et il lui semble important que le citoyen dispose d'organes d'information sur l'actualité locale. La Municipalité pourrait par exemple se doter d'un organe de communication régulier permettant aux rollois de s'intéresser davantage à la vie de leur commune.

M. Hay est déçu du défaitisme de M. Paley mais apprécie l'idée de formation dans les écoles; pourquoi ne pas proposer à quelques enseignants d'organiser des sorties de classe dans le cadre des séances du Conseil. Un effort pourrait également être fait envers les étrangers de longue date qui votent à l'échelle communale.

M. Hochstrasser précise que c'est au niveau du canton qu'il faudrait simplifier la procédure de vote car la vue de l'enveloppe et de sa complexité décourage de nombreux citoyens.

M. Théodore se demande comment et pourquoi on en est arrivé à une telle baisse du taux de participation.

M. Hay explique qu'il n'y a pas eu de décroissance particulière du taux de participation; en fait il n'y a rien de nouveau car déjà au XIXe siècle le taux de participation était en dessous de 40%. Ce qui est nouveau par contre c'est l'élargissement du droit de vote aux jeunes et aux étrangers, mais cela n'a pas porté ses fruits.

Le Président laisse le soin à Mme Choulat Pugnale de réunir les bonnes volontés pour mettre en place cette commission qui ne sera pas une commission du ressort du Conseil.

14. Propositions individuelles et divers.

M. Echenard remercie le Conseil pour avoir accepté le préavis relatif au collecteur de la rue du Port et indique qu'une réunion, le 18 octobre au Casino, a été organisée par la Municipalité afin de recevoir les riverains concernés par les travaux qui provoqueront des nuisances. Les travaux seront effectués de nuit sur la Grand'Rue. La place de la Harpe sera fermée, les habitants des chemins du Martinet et du Rosey ne pourront plus sortir normalement et devront remonter par le chemin du Rosey. La vie des rollois sera un peu chamboulée.

Mme Rea demande ce qu'il va advenir du Cyber Atelier qui n'est ouvert que lorsque Mme Favre y est présente. Est-il possible d'envisager la création d'un Cyber Café avec un accès libre à Internet? Elle demande si la création d'une patinoire de Noël démontable pourrait être envisagée, par exemple à la Place des Petits Sapins, avec location de patins. Elle passe ensuite au sujet de l'implantation d'une baraque à marrons vers la gare et termine par la plage de Rolle sur laquelle il n'y a pas de poubelles (il faut se déplacer jusqu'au parking pour jeter les ordures).



Conseil Communal de Rolle

M. Jaquet, au sujet du Cyber Atelier, précise que c'est une association qui dirige cet atelier et qu'elle s'essouffle peut-être un peu. Selon lui c'est un lieu qui mérite de perdurer et il va prendre contact avec Mme Favre pour faire le point avec elle. En ce qui concerne la connexion Internet, une borne est à disposition à l'Office du Tourisme.

Mme Tecon dit qu'elle n'est pas convaincue par l'utilité et l'esthétisme de poubelles au milieu d'une plage, et que les personnes ayant des déchets à jeter peuvent faire l'effort de se déplacer de quelques mètres. Il y a d'ailleurs déjà des containers fermés à disposition et toute cette problématique sera étudiée dans la globalité de l'étude sur la plage. L'autorisation pour la cabane à marrons pourrait être délivrée sans autre, pour peu qu'elle n'empêche pas le stationnement et la visibilité et qu'elle ne nuise pas à la sécurité, mais il est clair que ce n'est pas la Municipalité qui se lancera à la recherche d'un vendeur de marrons... Quant au sujet de la patinoire démontable, Mme Tecon a déjà de nombreux catalogues sur son bureau et a pu constater que le sujet n'était pas si simple. C'est cher, fastidieux à mettre en place et il faut s'attendre à des oppositions.

M. Echenard revient sur le sujet des poubelles à la plage car des usagers l'ont interpellé pour lui faire part du fait qu'il était inadmissible qu'il n'y ait pas de poubelles sur la plage et qu'il faille marcher pour jeter les déchets. Il s'est donc intéressé au sujet et a appris que lorsque des poubelles longeaient le sentier de la plage, chaque matin la voirie devait nettoyer les ordures qui jonchaient le sol. Depuis que les poubelles ont été déplacées aux parkings, il n'y a plus de détritrus le matin, c'est beaucoup plus propre. Mieux avoir une grande capacité de gestion des ordures à deux endroits stratégiques que beaucoup de petites poubelles éparpillées sur la plage.

M. Hochstrasser fait part de son souci par rapport au prix des loyers qui deviennent abusifs à Rolle et qui ne permettront bientôt plus aux familles rolloises de classe moyenne ou aux bas salaires de se loger. La faute en revient aux expatriés et aux riches cadres étrangers. L'âme de Rolle va-t-elle se perdre? Il fait part de son mécontentement à propos des affiches électorales de l'UDC qui sont déchirées et vandalisées entre Rolle et Genève. Il aimerait savoir si des sanctions sont prises, si la police fait quelque chose ou si des dénonciations ont été déposées. Cela touche la liberté d'expression.

M. Goël s'exprime à propos de la question du logement qui est cruciale et dont on parle depuis déjà plusieurs années. Il n'y a pas de solution immédiate puisque les logements sont actuellement spéculatifs car soumis au prix du marché et le prix du marché est de Fr. 10'000.-/m² alors qu'il y a quelques années en arrière il s'élevait à Fr. 5'000.-/m². Il y malheureusement peu de solutions si ce n'est de construire avec des sociétés coopératives ou des fonds de prévoyance. A partir de l'année prochaine il sera possible, lors de la légalisation de terrains et d'octrois de droits à bâtir, d'exiger des promoteurs un pourcentage (20%) d'appartements à loyers plus modérés ou protégés. Il faudra être attentif et se mettre à prendre des mesures; les syndicats de l'arc lémanique commencent à tenir ce même discours.

Mme Tecon, souligne qu'à Rolle la Migros va faire construire 57 nouveaux appartements. Il était malheureusement trop tard lors du plan de quartier pour inscrire une obligation de pourcentage d'appartements à loyers modérés, mais par contre la société s'est clairement engagée à pratiquer des tarifs raisonnables. Dans toute nouvelle négociation de plans de quartiers pour de nouvelles habitations, lorsque le processus n'est pas trop entamé la Municipalité engage des discussions et exige ce pourcentage.

Mme Guisan revient sur le thème de l'information à la population à propos des chantiers en cours et à venir. Elle salue le fait que les riverains soient informés mais dans quelle mesure la population est-elle au courant de ce que impliquent ces chantiers, des délais, etc...

M. Echenard spécifie que le site internet de la commune fournit toutes les informations utiles pour les chantiers actuels. En ce qui concerne les chantiers ultérieurs, il ne désire pas que la population soit informée avant les personnes directement concernées et les riverains, ceci afin d'éviter une surcharge



Conseil Communal de Rolle

d'appels à l'administration communale. Par ailleurs, des panneaux de chantiers évolutifs seront posés aux endroits stratégiques.

Mme Safi aimerait savoir si la commune est au courant que le bus scolaire a changé ses horaires. Depuis la rentrée, le bus qui conduit les enfants au Maupas arrive systématiquement avec 10 à 20 minutes de retard. Cela implique que les enfants des classes enfantines et primaires attendent le bus sans surveillance.

M. Jaquet indique qu'il était au courant du changement d'horaires de l'école mais ne savait pas que le bus n'arrivait pas à l'heure, ce service ne dépendant pas du cadre des navettes scolaires régit par l'ASPAIRE.

M. Schatzmann évoque la place des petits sapins, ou plutôt place des ex-petits sapins car de sapins, il n'y en a plus. Il explique qu'il a emprunté ce jour le chemin qui traverse la place des petits sapins d'est en ouest, chemin qui est devenu une semi-autoroute à poussettes; après avoir longé le bac à sable, il s'est trouvé dans un no man's land car le chemin s'arrête en ne débouchant sur rien. Il s'attendait à apercevoir une caméra de l'émission de la caméra invisible, mais non... Donc pour rejoindre le collège des Buttes, il faut parcourir une quinzaine de mètres dans l'herbe, fortement aplatie au vu du passage.

M. Goël répond que pour qu'elle mérite à nouveau son nom, des sapins vont être prochainement plantés sur la place des petits sapins. La question du chemin est-ouest, surtout tracé par les enfants pour rejoindre le collège des Buttes, il se l'est posée également. Peut-être les quinze derniers mètres ont-ils été engazonnés par erreur... Il pense que ce chemin va rapidement retrouver son statut de chemin souvent emprunté mais de toute façon ce point sera étudié.

M. Veyrassat rebondit sur la question du logement sur l'arc lémanique en demandant ce qui est prévu sur le terrain dit « La Banane ». Quel est le calendrier et les intentions de la nouvelle Municipalité?

M. Goël rappelle que la question de ce terrain a déjà été évoquée à plusieurs reprises par l'ancienne Municipalité. Ce terrain étant constructible, le rez-de-chaussée a été prévu en affectation d'utilité publique, les besoins étant encore à définir. Des propositions seront présentées d'ici à la fin de l'année.

M. Buvelot rejoint M. Schatzmann sur ses conclusions à propos du chemin des petits sapins et tente une explication; il pense que le concepteur de ce projet a dû faire un voyage en Afrique récemment et a observé les éléphants, pensant que comme eux le public ouvrirait le chemin... Il en profite pour signifier qu'il s'opposerait à l'aménagement d'une patinoire engendrant des activités nocturnes à cet endroit.

M. Hay évoque le sujet de l'horloge communale dont la tour qui l'abrite a une allure un peu dégradée.

Mme Byrne Garelli dit qu'un projet de rénovation de la tour est prévu pour 2012.

M. Monod signale que la cloche est fêlée depuis une vingtaine d'années et demande si elle sera réparée.

Mme Byrne Garelli lui répond qu'il n'est pas encore certain que la cloche soit fêlée.

M. Bréchon demande si la Municipalité peut fournir des explications au sujet de la fermeture du restaurant « Il Vesuvio ».

Mme Tecon explique que rien n'était conforme dans ce restaurant; lumières, patente, permis de travail, aménagements extérieurs, hygiène, etc... Les demandes de mise en conformité n'ayant rien donné, le Canton est venu contrôler, mais aucune mise en demeure n'a eu d'effet, donc fermeture.

Le Président clôt alors la séance à 21h50.

Nicolas WALTER
Président

Au nom du Conseil communal



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire